

## **INFORMATIONS** **DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT**

novembre 2018

*mon parcours d'assuré*

### **Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un nouveau service de l'Assurance Maladie. Véritable carnet de santé numérique, il conserve la mémoire de votre santé. Créez-le !**

Le DMP vous permet de conserver vos informations de santé en ligne (historique de soins des 24 derniers mois, traitements, résultats d'examen, antécédents médicaux, comptes-rendus d'hospitalisation...) et de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui pourront ainsi mieux vous soigner.

#### **Un meilleur suivi pour une meilleure santé**

Gratuit et confidentiel, le DMP est avant tout un service utile. En simplifiant et en sécurisant le partage des informations de santé utiles à votre prise en charge, le DMP favorise la coordination et la qualité des soins entre tous les professionnels de santé, même à l'hôpital.

Une fois le DMP créé, vos informations de santé (déposées dans le DMP par les professionnels de santé qui le prennent en charge ou par vous-même) sont accessibles à tout moment sur le site [dmp.fr](http://dmp.fr) ou via l'application mobile DMP. Elles peuvent être consultées, avec votre accord, par votre médecin traitant ou par tout professionnel de santé qui est amené à vous prendre en charge. À chaque instant, vous gardez le contrôle de l'accès au service. Vous pouvez ajouter une information (personne à prévenir en cas d'urgence, personne de confiance, directives de fin de vie...) ou décider de masquer certains documents.

#### **Comment créer votre DMP ?**

Vous pouvez facilement créer votre DMP en vous connectant sur le site [www.dmp.fr](http://www.dmp.fr) :

- munissez-vous de votre carte Vitale,
- renseignez une adresse mail ou un numéro de téléphone mobile qui servira à vous avertir dès qu'un nouveau document sera ajouté à votre DMP,
- déclarez votre médecin traitant et choisissez les professionnels de santé pouvant y accéder.



Vous pouvez aussi vous rendre chez votre pharmacien ou dans votre caisse d'assurance maladie qui l'ouvrira pour vous ou pour votre enfant mineur.